



Avis aux riverains de la rue & du sentier du Broek

En date du 27 novembre dernier se tenait dans votre quartier une réunion au sujet du chantier Vivaqua en cours sur la rue du Broek et le site de la ferme Pie Konijn.

Nous tenons à vous informer des suites réservées aux remarques et demandes que vous avez formulées durant cette réunion.

- 1°) La commune a procédé au **nettoyage des trottoirs** et veillera à ce que l'état d'entretien reste satisfaisant.
- 2°) La Rue du Broek a été intégrée dans les **tournées des gardiens de la paix** en dehors des heures de fonctionnement du chantier, pour assurer un contrôle social.
- 3°) Vivaqua a, dès le 30 novembre, fait procéder d'initiative au **remplacement du tracteur bruyant et polluant** de son entrepreneur.
- 4°) La commune a veillé à ce que l'entreprise dégage **1,5m du passage pour piétons** du côté de la rue de Grand-Bigard pour la sécurité de passage. Cependant, dans les jours prochains, cette zone sera impactée par des travaux de terrassement vers le déversoir et à ce moment un **itinéraire de déviation des piétons** sera temporairement mis en place.
- 5°) En ce qui concerne de **dépôt des déchets ménagers** les jours de collectes de Bruxelles-Propreté, une encoche est aménagée dans la clôture de chantier à l'angle de la rue du Broek et de la rue de Grand-Bigard (côté impair). Par ailleurs, des sacs peuvent être déposés le long de la clôture de la propriété non bâtie entre les n°42 et 56 de la rue du Broek sans entraver le cheminement des piétons. Vivaqua a informé l'Agence Bruxelles-Propreté de la localisation de ces points de collecte.
- 6°) Les **caniveaux et avaloirs** ont été curés début décembre mais en cette saison et compte tenu de la nature des travaux, un nettoyage régulier est imposé à l'entreprise. En cas de non-respect de ces dispositions la commune appliquera son règlement de taxation.
- 7°) En dehors des heures de chantier, l'entrepreneur veillera à ce que les **engins** soient laissés dans le périmètre d'intervention de manière à ce qu'ils n'empêchent pas le passage éventuel des véhicules d'urgence. La commune procédera à un contrôle régulier.

Pour ce qui concerne la **réfection des trottoirs**, la commune va comparer l'état de ceux-ci après les travaux à celui constaté au moment de l'établissement de l'état des lieux préalable et tenter d'obtenir du Maître d'ouvrage une rénovation totale de ceux-ci à titre de compensation pour les désagréments subis par les riverains. Nous ne pouvons malheureusement à ce stade pas vous garantir que nous obtiendrons gain de cause.

Nous osons espérer que ces interventions sont de nature à vous rassurer et vous permettront de passer de bonnes fêtes de fin d'année et d'aborder de manière positive les travaux qui se poursuivront, après la trêve hivernale, jusqu'à la fin du mois de février dans la rue du Broek.

Berchem-Sainte-Agathe, le 14/12/17

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Contact : Travaux : 02/464.04.74